

Tokyo, le 23 janvier 2025

Compte rendu provisoire du conseil d'école du 16 janvier 2025

Présents :

Parents : Virginie Cammas, Célia Hughes, Emeline Beauchart, Stéphane Marot, Marie Carbonero, Jean-Bernard Dumerc, Agnès Surry

Enseignants : Daniela Ron, Kaori Kasuga, Damien Petre, Guillaume Epiard, Elodie Allard, Stéphanie Ducornez, Nadege Loncle, Stéphanie Gravier Gilard, Corinne Marcel-Huet, Nicolas Guenin, Lea Hotz, Séverine Yamaguchi
Directeur : Richard Teissonnière

Invités : Excusés : Mme Dubie (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Campels (Proviseure), M. Dahmane (DAF).

Election des secrétaires de séance :

Secrétaire : Nadège Loncle

Secrétaire Adjoint : Virginie Cammas

1. Adoption de l'ordre du jour POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Adoption du compte rendu du conseil d'école du [07/11/2024](#)

Le président de séance demande si des remarques particulières sont à formuler. Aucune remarque n'étant présentée, le président de séance propose l'adoption du compte rendu au vote.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Informations diverses :

- La formation proposée aux 14 AESH de l'établissement le 16 janvier en a réuni 7. Outre Mme Bartagnon et le directeur, des personnels du LFI de Kyoto se sont également joints à cette formation de 6h prise en charge par la FAPEE
Les représentants des parents évoquent une question, parvenue hors délai, sur les difficultés d'obtenir des réponses claires en ce qui concerne le remboursement des bourses AESH.
- les 30 et 31 janvier seront accueillis 6 à 8 élèves et 4 personnels du LFI Kyoto (hébergement des élèves dans les familles de CM2)
- Une demande de sponsoring a été transmise à Pirelli et Orano pour le financement du projet d'installation de ruches sur le toit du bâtiment A
- 2 formations/animations en mathématiques sont proposées aux enseignants du primaire :
Mercredi 5 février, Mme Monica Neagoy, Docteure en didactique des mathématiques, éduquée dans le système français (en Asie et aux Etats-Unis), membre de la commission Villani-Torossian et directrice de la collection « Méthode de Singapour » au Cycle 2.
Mme Elodie Bonnefoy-Cudraz, professeure des écoles, conseillère pédagogique, sur le bridge et l'arithmétique à l'école, dans le cadre d'une convention avec l'AEFE
- Accueil de la Maîtrise musicale de Reims jeudi 13 février (2 concerts pour l'élémentaire le matin et 1 pour le secondaire l'après-midi)
- L'action de solidarité Téléthon 2024 du LFIT a rassemblé 573€

- Mission IEN mi février ou mi mars. Les représentants des parents d'élèves pourront rencontrer l'IEN s'ils le souhaitent.
- Dans le cadre du projet "Zéro gaspillage vestimentaire", pesée des vêtements non récupérés pour la période 2 (novembre, décembre) :
 - A l'Annexe, 15 kg, soit 0,04 kg/élève
 - Au bâtiment A, pour les CP/CE1 : 8 kg, soit 0,04 kg/élève
 - Les CP ont également pesé les vêtements non récupérés par les élèves du secondaire : 52 kg. Soit 0,07 kg/élève

4. Calendrier scolaire 2025/2026

- Echanges autour de la proposition faite par la direction et transmise avant le Conseil d'École
- Les représentants des parents n'ont pas de remarques ou propositions particulières.
- Le conseil des maîtres propose de modifier un seul jour : travailler le lundi 03/11 (férié, jour de la culture, initialement proposé comme vacances par la direction), au retour des 2 semaines de vacances de la Toussaint, plutôt que le mercredi 01/07 : ce temps sera ainsi plus efficace pédagogiquement, et les élèves bénéficieront de 2 heures supplémentaires d'enseignement.

VOTE :

- proposition 1 POUR : 0 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- proposition 2 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La proposition 2 sera transmise à Mme la Proviseure pour étude en Conseil d'Établissement.

5. Questions diverses des représentants des parents d'élèves

- **Tee-shirts, polos et gilets estampillés "LFI Tokyo"**

Alors que certaines familles, au Lycée depuis longtemps et ayant plusieurs enfants, ont accumulé des vêtements LFI Tokyo, et en ont suffisamment pour habiller les cadets, d'autres familles (les nouvelles, entre autres), n'en ont pas du tout. Serait-il possible, à l'avenir, plutôt que de distribuer un vêtement à chaque élève en début d'année, de permettre à ceux qui le souhaitent, et uniquement à ceux-là, d'obtenir un vêtement LFI Tokyo ? Ou de créer un magasin en ligne ?

L'idée de faire des commandes pour ceux qui le souhaitent est intéressante. Par contre c'est toujours un problème comptable sur la collecte de revenus hors de l'activité de "fondation scolaire". M. Dahmane propose d'étudier avec le cabinet comptable l'idée d'une boutique en ligne et les possibilités.

- **Parking à vélos** : Les FLT remercient chaleureusement le LFI Tokyo pour leur action rapide et efficace d'agrandissement de la zone de parking à vélos. L'ajout de racks au fond du parking des bus scolaires a en effet permis un désengorgement du parking, facilitant son utilisation en particulier par les plus petits.
- **Service de catering pendant le centre aéré** Lors du dernier Conseil d'École, nous avons demandé s'il serait possible d'organiser un service de catering (commande et livraison de bentos) pour les enfants du centre aéré. Cette idée a-t-elle été étudiée par le service périscolaire ?

C'est à l'étude pour l'intégrer au moment de l'inscription des enfants pour le centre aéré. Cezars Kitchen a transmis un devis : 800 yens avec un minimum de 20 bentos par jour. Un sondage a été transmis aux parents concernés pour les prochaines vacances.

- **Rythme d'apprentissage des kanjis en Japonais Langue Maternelle :**

Nous remercions Mme Kasuga, coordinatrice de japonais, pour le tableau transmis, qui indique clairement le rythme d'apprentissage des kanjis en Japonais Langue Maternelle. Cet objectif nous semble satisfaisant et réaliste, et mérite d'être communiqué plus largement, pour les familles franco-japonaises qui hésitent encore à intégrer l'école primaire. Serait-il possible d'inclure cet objectif quantitatif à la description du parcours de langue Japonais sur le site du LFI Tokyo et dans la brochure PDF associée ? Oui, ce tableau quantitatif sera publié sur le site du LFIT et dans les brochures associées.

D'autre part, pour notre information, pourriez-vous nous rappeler la raison pour laquelle le rythme d'apprentissage des kanjis en PARLI est plus lent qu'en SIJ à partir du CM1, alors qu'il n'y a que 15 minutes de temps de cours en moins ?

Le nombre de kanjis appris par niveau est directement dérivé du manuel utilisé, et donc le fait que ce nombre en CM1 et CM2 pour les PARLI soit inférieur à celui de SIJ est simplement dû au fait que les manuels de ces niveaux sont sur deux tomes, mais que PARLI ne pouvant finir les deux tomes, seul un tome est au programme.

D'après la coordinatrice de japonais, le profil linguistique des élèves est différent entre les 2 parcours, les élèves de ParLI de CM1 et 2 n'ont dans leur très grande majorité pas vocation à poursuivre en SIJ au collège et à viser le BFI. Ils n'ont donc pas besoin de suivre un rythme d'apprentissage des kanjis aussi soutenu qu'en SIJ.

D'autre part, la progression en CE1 et CE2 ParLI mériterait effectivement d'être revue à la baisse, selon la coordinatrice de japonais. En effet, cette année en CE1, les effectifs furent insuffisants pour permettre l'ouverture d'un groupe de ParLI. Par conséquent, certains des élèves qui souhaitaient entrer en ParLI ont finalement fait le choix de la SIJ et se retrouvent perdus car le rythme est trop rapide.

Réduire le nombre de kanjis à apprendre en CE1 et CE2 ParLI permettrait aussi à des élèves non-japonophones à la maison, de pouvoir suivre ce cursus, et de le rendre plus ludique pour eux, selon la coordinatrice de japonais et le directeur.

L'idéal serait d'avoir, pour chaque niveau, 2 groupes de ParLI : un groupe de ParLI JLE (Japonais Langue Etrangère), et un groupe de ParLI JLM (Japonais Langue Maternelle), cependant les effectifs sont insuffisants pour permettre une telle organisation.

Un représentant des parents rappelle que les élèves de PARLI sont, comme les SIJ, principalement des enfants JLM, ce qui fait qu'ils connaissent déjà oralement tout le vocabulaire correspondant aux kanjis étudiés. Cependant, PARLI inclut aussi une petite proportion d'enfants JLE qui n'ont pas cette facilité naturelle. Le niveau de progression PARLI est donc adapté pour les JLE, mais ce sont donc les familles JLM qui expriment leur insatisfaction.

Suite à une remarque des parents d'élèves selon laquelle certains parents japonais souhaitent que leur enfant étudie les kanjis au même rythme qu'à l'école japonaise, la coordinatrice de japonais précise qu'elle n'a à ce jour reçu aucune demande de parents demandant à accélérer le rythme d'apprentissage des kanjis par rapport à celui proposé actuellement en ParLI et SIJ.

Une enseignante mentionne que tout choix impose des sacrifices : en choisissant ParLI, on fait le choix d'avoir moins d'heures de cours en français ; de même, en choisissant le parcours Standard, on fait le choix d'avoir beaucoup d'heures de cours en français, et moins en japonais (une solution choisie par certaines familles pour travailler plus le japonais est le KUMON).

- Entretiens individuels avec les enseignants de l'élémentaire

Alors que des entretiens individuels ont lieu à chaque période en maternelle et au secondaire, aucun n'est prévu pendant les 5 années de l'école élémentaire. Nous comprenons qu'en cas de difficultés particulières, les enseignants contactent les parents sans attendre afin d'apporter des solutions. Cependant, même pour les enfants sans souci majeur, de tels entretiens seraient très utiles aux parents, afin de cerner la personnalité et le comportement de son enfant dans le contexte scolaire, ses points forts et ses points faibles, pas simplement sur le plan des apprentissages, mais aussi de son rapport avec les autres et le groupe. Les bulletins scolaires vont passer de 3 à 2 par année scolaire, d'autre part les commentaires qui s'y trouvent sont parfois succincts et ne peuvent remplacer un échange vocal et visuel avec l'enseignant. Serait-il possible que les enseignants proposent des entretiens semestriels, de façon systématique, comme en maternelle et au secondaire ? Libre ensuite aux parents d'accepter ou non l'entretien. En effet, les parents n'osent pas toujours solliciter un rendez-vous, lorsque la situation semble satisfaisante.

D'autre part, nous avons cru comprendre que certains enseignants proposaient déjà proactivement ce genre d'entretiens aux parents de leurs élèves, suivant une démarche personnelle, et nous les en remercions sincèrement.

Maternelle : 93% de parents reçus en entretiens individuels,

CP sur 2 classes 91%, sur 1 classe l'enseignante a rencontré individuellement 50% des parents et parfois plusieurs fois en

cas de difficultés.

CE2 : pour 1 classe, l'enseignant a proposé un rendez-vous à toutes les familles en présentiel ou en visio, mais a obtenu seulement 43% de réponses.

Les enseignants : les parents doivent être également proactifs et demander un entretien s'ils le souhaitent. Aucun enseignant ne refusera un rdv, les relations avec les parents faisant partie des 108h dues. Les réunions du secondaire prévoient généralement seulement 5 minutes, ce qui serait totalement inutile en primaire.

Certains enseignants proposent de banaliser du temps scolaire pour organiser ces RIPP comme cela se fait dans certains établissements.

Un rappel sera fait pour l'envoi du prochain bulletin : "Nous rappelons que les enseignants sont toujours disponibles pour un entretien si vous le souhaitez, quelle qu'en soit la raison, même si aucune difficulté n'est signalée. N'hésitez pas à les contacter directement"

La direction et les enseignants mentionnent qu'il y a plusieurs cas d'élèves en difficultés, dont les parents ne répondent pas à leur demande d'entretien. Les représentants des parents rappellent, comme ils l'ont indiqué au premier conseil d'école, que les enseignants ont la possibilité de demander l'aide du "parent contact" de la classe, en cas d'absence anormale de réponse de certaines familles. Le "parent contact" dispose parfois des coordonnées de la famille concernée et peut aider à faire le lien.

- **Livres pour la BCD** Pour quelle raison n'est-il pas possible de faire don de livres aux BCD et au CDI ? Nous avons entendu dire que ceci était lié à une contrainte comptable. N'y a-t-il pas moyen de la lever, afin que les parents puissent faire don de livres aux BCD et CDI, et pas seulement aux bibliothèques de classe et boîtes à livres ?

Il s'agit en effet d'une problématique réglementaire comptable car l'ensemble des livres de la BCD et CDI sont inventoriés et font partie du patrimoine comptable de l'établissement (ses immobilisations). L'acceptation de dons nécessiterait la copie des factures initiales d'achat pour les renseigner comptablement. Ce ne serait pas possible de gérer.

Les enseignants sont très demandeurs de ces dons pour leur bibliothèque de classe. Les FLT diffuseront ce souhait.

Lors du vide-grenier que les FLT comptent organiser en avril prochain, ils encourageront les exposants n'ayant pas vendu tous leurs livres à en faire don au LFI Tokyo pour les bibliothèques de classe.

- **Remplacement lors des absences des enseignants** Lors du premier Conseil d'École, vous avez mentionné un pool de remplaçants de français de 13 personnes, dont 4 titulaires. Pourriez-vous partager avec nous l'état du pool de remplaçants pour les cours d'anglais et de japonais ? Nous avons notamment remarqué récemment la présence d'une nouvelle remplaçante d'anglais, Madame Laetitia Nonnier.

La direction précise qu'il y a 1 remplaçante titulaire du CAPES en anglais, présente depuis une semaine. Cependant, il n'y a pas actuellement d'enseignants de japonais remplaçants. Les parents proposent à la direction d'envoyer une communication spécifique via le groupe LINE des parents Japonais (500 membres), pour faire un appel aux remplaçants potentiels.

La direction explique que, comme en secondaire, il est complexe de remplacer les enseignants de langues qui n'ont pas d'emploi du temps complet sur une journée (car faible besoin en heures, et créneaux éparpillés). Parfois certains enseignants acceptent de remplacer leurs collègues en heures supplémentaires.

Pour information à ce jour : 25 journées d'absence en anglais, 5 en japonais

- **Choix des options lors du passage de CM2 en 6ème** A quel moment se fait le choix des options pour la 6ème ? Y aura-t-il une réunion, organisée par la direction et/ou les enseignants de langue, pour présenter les contenus, les choix et les enjeux liés aux options de langue ? Si oui, quand aura-t-elle lieu ?

Le formulaire Eduka SI/SE/SO sera envoyé le 1er avril (pour un retour avant le 21 avril). Une visio sera proposée à tous les parents de CM2 jeudi 3 avril de 17h à 18h30.

- **SIA Certaines notions de mathématiques et méthodologies de calculs sont abordées en SIA avec une approche anglo-saxonne, différente de la méthode française. Cela ne va-t-il pas poser de problème, dans les niveaux supérieurs, si les élèves n'utilisent pas la même méthode que la méthode française ?**

A partir de la 6ème, les maths ne sont pas abordées dans le cadre de la SI.

Cela ne devrait pas poser de problème de compréhension ou de risque de mélange pour les élèves. Les parents inquiets sont invités à prendre RDV avec les 2 enseignants concernés (de la SIA et de français) pour évaluer s'il y a des confusions préjudiciables. Pas constatées au collège jusqu'à présent.

- **Évolution des effectifs depuis la rentrée** Pourriez-vous faire un point sur l'évolution des effectifs depuis la rentrée ?

au 07/11/24 : 177 élèves en maternelle, 633 en élémentaire , soit un total de 810

à ce jour : 178 en maternelle, 628 en élémentaire, soit un total de 806

Il a été évoqué en CA la fermeture éventuelle de 2 classes (maternelle et CP). Cela induit un risque de non renouvellement de CDD pour 3 personnels.

Un représentant des parents rapporte que la raison fournie par les familles qui retardent l'inscription de leurs enfants en maternelle est leur incapacité à assumer l'augmentation des frais de scolarité. Cela a comme conséquence directe qu'un nombre important d'enfants entrent plus tard en élémentaire sans savoir parler suffisamment Français, et se retrouvent en FLSco, qui est alors surchargé.

Un représentant des enseignants demande à ce que ces familles s'assurent de plus parler français à la maison.

Un représentant des parents répond que dans ces familles, le parent français est principalement le père et que les décennies d'expérience prouvent qu'il est illusoire d'espérer que ces enfants puissent devenir naturellement d'un niveau FLAM (Français Langue Maternelle). C'est pour cela que les associations FLAM existent, et peuvent aider à mieux préparer l'entrée des enfants au lycée. C'est un sujet à pousser auprès du conseil consulaire qui a ce sujet dans ses priorités, et une coopération avec le lycée en amont de l'arrivée de ces élèves serait bienvenue.

En ce qui concerne le risque de non-renouvellement de CDD pour les 3 personnels, le conseil des maîtres s'est interrogé sur le fait que, dans la mesure où des départs d'enseignants devraient intervenir en juin 2026, il ne serait pas possible de maintenir pour 1 an les 2 postes d'enseignants susceptibles d'être fermés et de les affecter sur des missions de remplacement, de soutien ou sur une classe avec un effectif à 16 par classe par exemple en CP ? Cela éviterait les coûts de recrutement en 2026, et contribuerait à accroître la qualité de l'enseignement dispensé. Les représentants des parents sont favorables à cette proposition.

La question d'un dispositif d'inclusion scolaire inspiré de celui du [Lycée Français de Tanarive](#) reste toujours posée.

- **Surveillance en cours de récréation : Les parents nous questionnent régulièrement concernant la surveillance en cours de récréation, et en particulier les différences de gestion, d'un surveillant à l'autre, des situations de conflit entre les enfants. Existe-t-il un protocole ou des directives communiquées aux surveillants à leur entrée en poste ?**

Est-ce que cette question concerne les enseignants ou uniquement les surveillants de cantine ?

Est-ce une question individuelle ou vraiment collective ?

Bien heureusement les incidents nécessitant des punitions à l'école primaire sont rares. Contrairement aux sanctions disciplinaires plus formelles, les punitions scolaires bénéficient d'une certaine latitude. Il n'existe pas de liste exhaustive et détaillée. Ce sont des mesures d'ordre intérieur.

Cela peut être une privation d'une partie de la récréation, des travaux supplémentaires, la réparation des dommages causés ...

Elles sont prononcées par les professeurs, les personnels de surveillance, le directeur.

Elles concernent essentiellement des manquements aux obligations des élèves et les perturbations ponctuelles de la vie de la classe ou de l'établissement. Elles ont pour objet de permettre un traitement en temps réel et en proximité immédiate.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h21(1h36 de débat)

Le directeur remercie tous les participants.